

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Autorisation de voirie pour l'installation d'un poteau télécom, dans le cadre du déploiement de la fibre, Rue de Nanche, du 18/12/2024 au 17/02/2025.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 7 Novembre 2024 par ORANGE UCI EST, 7 Rue Joliet – B°88007 – 21080 DIJON 9 (INEO Infracom, 5 Rue Lavoisier, 21600 LONGVIC), représentée par Madame Gaelle BRICHE, pour des travaux d'installation d'un poteau télécom dans le cadre du déploiement de la fibre, rue de Nanche à SOLUTRE-POUILLY.

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 18 Décembre 2024 pour une durée de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

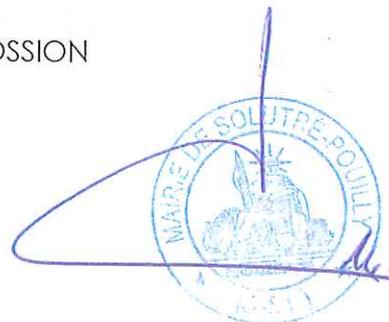
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 19 Novembre 2024

Le Maire,

Alban VOSSION



REF Eplan :	AB24/#####-LT SPS 1713_UCIEST_71526_IMB-001N_PA-71526-0001-Grand_Prc	Ref Access :	1876
PA :	PA-71526-0001	Poche :	P-71526-0001-DF-1
Le FTAC sera-t-il conventionné ?			Non
Nombre de logement impacté :	17	X (RGF93) :	833196
		Y :	6578641
			FTAC003